



## Mariage entre un algérien et une suisse.

Par **Dagdomare85**, le **01/10/2015** à **23:06**

Bonjour,

Je suis algérien et ma copine est suisse. On a décidé de nous marier parce que c'est le seul chemin pour vivre ensemble en Suisse. Quelqu'un ici, pourrait me dire qu'elle est la procédure à suivre ? quelle est l'option la plus souple pour nous un mariage ? en Algérie ou en Suisse ? et ça prends combien du temps ? Je vous remercie à l'avance.

Salutations.

Par **amajuris**, le **01/10/2015** à **23:55**

bonjour,

nous sommes un site de conseils juridiques français donc pas compétent pour répondre à votre question qui concerne le droit algérien et le droit suisse.

salutations

Par **Tisuisse**, le **02/10/2015** à **06:16**

Bonjour,

Interrogez les autorités cantonales de votre copine car les textes suisses sont très stricts, la présence de non suisses sur le territoire helvétique, que ce soit par mariage ou non, est très

limitée et cette limitation a été fixée par une votation. En effet, le mariage en Suisse ne donne absolument pas, et de façon automatique, la nationalité confédérale au conjoint d'origine non-suisse.

Par **Dagdomare85**, le **02/10/2015** à **15:44**

Bonjour,

Merci pour votre réponse amatjuris ce que vous dite est très logique :)

Merci aussi à toi Tisuisse meme si tu me donne pas des réponses sur les questions que j'ai posé :) pour les lois je suis conscient de complexité de celle ci, à l'exception de l'Allemagne,toutes les administrations européennes ont des pratiques anticonstitutionnelles quand il s'agit d'un mariage avec un étranger hors de l'espace UE et EEE. Et je n'ai jamais dit que je suis en quête de posséder la nationalité suisse.

Salutations!